87 la cgt
Le syndicat des agents du Conseil Départemental de la Haute-Vienne
Proche,
Efficace,
Solidaire

Les Brèves de la CGT

Décembre 2025

S'informer pour agir ensemble

Compte rendu du CST du 25 novembre 2025

Représentants syndicaux présents : CGT : Jean-Luc CELERIER ; Elodie GOMEZ-CHEVALIER ; Nicolas DESSED ; FSU : 3 ; UNSA : 2

Une ambiance particulière…UNE nouvelle fois …

Suite aux derniers CST exceptionnels sur la protection sociale complémentaire des 29 et 30 octobre, la CGT a lu une déclaration liminaire en introduction du CST du 25 novembre, qui sera jointe à ce tract. Encore une fois, aucune réaction de l'administration, alors que nous demandions un rendez-vous au Président. Il estime que sa présence en CST (trois après-midi par an) est suffisante à la bonne tenue du dialogue social.

Sujets présentés par l'administration

Adaptation de l'organisation du laboratoire départemental et du tableau des emplois

La CGT s'est **abstenue** sur ces 2 points. Les transformations de postes de catégories A en postes de catégories B au Laboratoire ne sont pas acceptables, de même que le nombre d'emplois non pourvus et le recours aux contractuels dans notre collectivité. Il faut valoriser les emplois et titulariser les agents.

Outils d'accompagnement à l'évolution professionnelle

La CGT réitère sa demande d'accompagnement des agents dans leur évolution professionnelle avec une large diffusion des outils présentés par l'administration auprès des agents. **Vote pour**

Révision du plan de formation

Nous avons sollicité l'accès à des formations Word et Excel pour les agents des collèges (1 seule formation à destination de ces agents !) et souligné l'absence des assistantes familiales dans le plan de formation. La CGT a voté **pour,** sous réserve d'y inclure l'entièreté des agents.

Prise en charge des frais de mission lors d'une formation

L'administration confirme le montant de 7€ pour le remboursement des frais de repas en cas de perte de justificatif, et à hauteur des dépenses engagés dans la limite des plafonds (20€ max par repas)

Point sur les dispositifs de vidéosurveillance existants

La CGT a voté pour le protocole présenté pour la HDD, sous réserve de produire les documents concernant les sites extérieurs

Règlement général du temps de travail

Le règlement du temps de travail présenté n'est pas tout à fait le même que celui sur lequel les organisations syndicales et l'administration ont travaillés lors d'un certain nombre de groupes de travail. Il va servir de « base » pour la construction des protocoles particuliers qui y seront ajoutés par la suite : MMD techniques et sociales, Laboratoire, Musée et Collèges. Nous resterons vigilants sur la suite du dossier.

Evolution des lignes directrices de gestion

L'administration modifie les Lignes Directrices de Gestion sans concertation préalable avec les syndicats : le critère « manquement à la manière de servir » servira donc à bloquer le déroulement de carrière ! Nous rappelons à l'administration que l'avancement se fait uniquement sur des critères objectifs et que les critères subjectifs n'ont pas lieux d'être dans la Fonction Publique Territoriale La CGT a bien évidemment voté **contre** cette décision.

Autres sujets présentés par l'administration

- Jours RTT fixes 2026 (2 janvier, 15 mai et 13 juillet) **Vote pour**
- Revalorisation du quotient familial à 1700€ au 1er janvier 2026. **Vote pour**
- Chèques fermiers : 100€ pour tous. **Vote pour**
- Institutionnalisation de la semaine en 4 jours 4 ,5 jours. **Vote pour**
- Dispositif de signalements des actes de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel ou sexiste. **Vote pour**

Sujets CGT

Chèques fermiers / Prime de fin d'année

La CGT a rappelé à l'administration qu'une véritable prime de fin d'année serait largement préférable. Nous avons voté pour les chèques fermiers, certes, mais il nous semble que les agents préféreraient pouvoir utiliser cet argent comme bons leur semble, plutôt que d'être tributaire d'une manœuvre de communication du Président.

Journée continue pour les agents d'entretien

La CGT milite depuis des années pour que ces agents obtiennent une journée continue. L'expérimentation est enfin lancée, du 24 novembre au 19 décembre. Nous espérons une mise en place rapide, qui améliorera les conditions de travail d'agents à temps non complet qui subissent une démultiplication de leur temps de trajet.

Mise à disposition des agents du Centre de la Mémoire

L'administration nous a fait un point sur la mise à disposition des agents du centre de la mémoire (redéploiement à la BDHV, à la direction de la culture, à la DRH..) de façon très succincte…

Agents en situation de reclassement

La CGT a envoyé un courrier au Président au mois de septembre, demandant à ce que l'obligation de moyens concernant les reclassements des agents soit respecté. Il nous était remonté à plusieurs reprises des témoignages marquant le manque de motivation de la collectivité à faire des propositions plus concrètes que « il y a d'autres employeurs territoriaux » ou « vous n'avez qu'à mobiliser votre CPF ». Réponse de l'administration : les agents disent des bêtises. Affaire à suivre là encore !

Augmentation des titres restaurants

La CGT a demandé une application immédiate au 1er janvier 2026, car le principe de l'augmentation des titres restaurants a été acté par la collectivité. L'administration nous a répondu que le budget était contraint …**et que cette augmentation se fera plus tard … Quand ? pas de réponse claire** !

Modification des fiches de postes

Certains agents se sont vus modifier leurs fiches de postes, sans que le dossier ne passe en CAP: certes, les fiches de postes évoluent, selon l'administration, mais toute modification ayant trait aux fonctions et au lieu d'exercice doit être présenté en CAP.

flash INFO !

C'est la saison des entretiens annuels !

N'oubliez pas que vous êtes libre de remplir la partie « Observations éventuelles de l'agent ». Si vous n'êtes pas d'accord avec l'appréciation des compétences, l'appréciation littérale ou les perspectives d'évolution professionnelles, vous pouvez demander la révision de votre évaluation dans un délai de 15 jours francs. Si elle vous est refusée, vous avez 1 mois pour saisir la CAP.

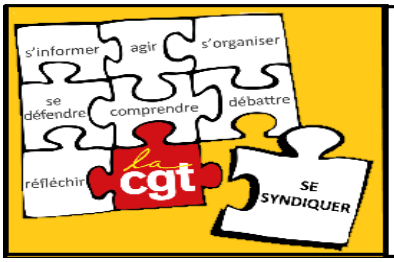

Je souhaite rejoindre la CGT

Nom.....**Prénom**.....

Service.....

Téléphone.....**Mail**.....

Bulletin à nous renvoyer par courrier ou mail : Syndicat CGT, Conseil Départemental
11 rue François Chénieux 87031 LIMOGES CEDEX 1 / cgt@haute-vienne.fr